



« d'azur à la fasce d'or
accompagnée en chef
d'une étoile d'argent »

Le petit journal de Pandrignes

N°27- Décembre 2022

Le mot d'Albert

« Un vrai couteau suisse », se plaît-on à dire à la mairie dès lors qu'on a besoin d'Albert.

À Pandrignes, Albert est maçon, électricien, carreleur, réparateur en tous genres, tuteur, cantonnier, jardinier, responsable du local associatif... Il conduit tous les engins, négocie avec les entreprises, visite les chantiers. Il rend service dès qu'il en a l'occasion.

Auparavant, il a été salarié dans une scierie, a fait son armée dans le « train » transport-maintenance, validant tous ses permis à travers la France, l'Italie et l'Allemagne. Il a effectué des transports de matières dangereuses (Chaffreix) ou de bestiaux (Gaillard) puis a œuvré chez Razel Paris Saclay lors de la construction du détournement de Tulle.

Albert rencontre Valérie et une petite fille, Élodie, naît en mai 1987. « J'étais toujours en déplacement et d'ailleurs j'aurais pu participer au chantier du tunnel sous la Manche. Mais afin d'être avec ma famille et de profiter de ma petite, j'ai travaillé comme routier au centre Leclerc à l'approvisionnement en essence et matériaux, uniquement les nuits ». À la suite, Albert se met à son compte en motoculture, plaisance et matériel agricole. L'ennui naissant de la monotonie, il revient au salariat comme débardeur, bûcheron. Trois patrons l'ont marqué par leurs qualités humaines : MM. Gaillard, Feugeas, Parlant, « l'un se levait pour me faire un beefsteak lorsque je partais très tôt, l'autre continuait de me payer lorsque

j'étais au service militaire, le troisième me donnait un peu de travail le week-end afin que j'arrondisse les fins de mois ».

Enfin il opte pour un emploi communal : 18 candidats, trois retenus dont lui qui est choisi pour travailler aux mairies de Pandrignes et Marc-la-Tour. Il y restera pendant 26 ans, puis à Pandrignes à temps plein durant 3 ans jusqu'à sa retraite. « De ces années, je retiens que j'avais autant de patrons que d'habitants, j'y étais préparé et j'ai toujours eu à cœur de prendre en compte toutes les demandes, être « zen » pour les traiter ou en référer. »

Albert participe aux actions communales et donne de son temps pour faciliter celles du foyer. Devant la difficulté, il a toujours une solution à proposer.

« Ce que je n'aimais pas faire ? La peinture ! Et lorsque je n'aime pas faire, je suis brouillon.

Ce que j'ai beaucoup aimé ?

- Participer aux comices agricoles durant lesquels j'ai constaté l'engouement des gens et la dynamique que ces manifestations suscitent.

- Aider lors de la tempête de 1999 : j'ai passé mon 1^{er} janvier à tronçonner de Font Lou jusqu'à Nouillane pour remettre l'électricité. À Saint-Paul, j'ai opéré une coupe dangereuse.¹ »

À présent, voici Albert ravi de la retraite ! Désormais il profite de la pêche, de la chasse, de la nature. « Je vais pouvoir élaborer des recettes et m'occuper de Julia et Mila, mes deux petites filles.

Au revoir à tous ! »



**À la croix de
Gargnes**



Avec ses petites filles Julia et Mila.

¹À noter qu'Albert a fait cadeau aux deux communes des heures supplémentaires.

Synthèse des deux derniers conseils :

27 Septembre 2022

Travaux :

Four de Courbiat : La commission s'est rendue sur place. Le four n'existe plus.

► Le projet de réfection est abandonné. Une entreprise sera contactée afin de nettoyer l'emplacement.

Cimetière : Compte tenu de la nouvelle législation, les produits dangereux ne sont plus utilisés. Il n'y aura pas de travaux importants. Le conseil opte pour l'utilisation de produits biologiques. Une année de fonctionnement permettra de vérifier leur efficacité.

Parking de Courbiat : Lors du passage de la commission, il est constaté que le parking est occupé en permanence par des véhicules stationnant au-delà des 7 jours prévus par la loi. Le conseil rappelle que le parking est à l'usage de tous et ne doit pas constituer un garage de véhicules privés.

Terrain jouxtant le parking : Il va être mis en vente. La propriétaire souhaite à cette occasion déplacer l'accès à son terrain. La commission propose de revenir sur place dès lors que ces travaux seront d'actualité.

Fontaine : Le pavage a été précédemment validé. Il a été retardé du fait des travaux pour colmater les fuites. Des devis sont en cours.

Les habitants souhaitent que la place de la fontaine soit équipée d'un banc. Par ailleurs le futur pavage devra être protégé.

► Après discussion le conseil valide l'achat d'un banc et la pose de cinq potelets de protection. Il charge Madame le Maire de demander des devis.

Local associatif : la commission s'est rendue au local associatif et a pu constater que les travaux avaient avancé. Quelques chasseurs ont prêté main forte à A. Vieillefond pour le coulage du béton. Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil pour demander les subventions ainsi qu'il est prévu dans le contrat de solidarité communal avec le conseil départemental (CD) pour une troisième tranche de travaux de 7784.04 € (raccordement à l'eau 2125.50 €, Flamary 2406.02 €, matériel d'électricité 831.72 €, devis validé de l'entreprise Aumard pour l'isolation 2420.80 €).

► Après discussion, le conseil autorise Madame le Maire à solliciter la subvention du CD.

Voirie :

Madame le Maire a sollicité le passage du représentant de l'agglomération concernant notamment l'écoulement des eaux pluviales à Courbiat. Il est par ailleurs nécessaire de procéder au curage des fossés en fin d'année et de prévoir de suivre à nouveau les chemins qui ont été endommagés à la suite des fortes pluies.

► Après discussion, le conseil valide trois jours d'intervention de l'entreprise Pompier pour le curage des fossés et la remise en état des voies ayant subi des dégâts.

Contractualisation Conseil départemental 2023/2025

Compte tenu de la situation sanitaire des deux dernières années, les projets des communes de l'agglomération n'ont pu se réaliser dans les conditions prévues, aussi a-t-il été décidé par le conseil départemental de ne pas attendre le terme de la précédente période de contractualisation — soit fin 2023 — pour renouveler les demandes. Avant le 15 octobre, la commune doit transmettre sa feuille de route pour 2023/2024/2025. Pour rappel nous avions prévu : en 2021, le local associatif ; en 2022, la rénovation de l'appartement du 1^{er} étage de la mairie ; en 2023, le diagnostic énergétique et l'isolation d'une partie de la mairie. À ce propos, Madame le Maire demande si le diagnostic porte sur la mairie uniquement ou la mairie et la salle polyvalente.

► Après échange le conseil décide que le diagnostic portera sur la performance énergétique des bâtiments. Il charge Madame le Maire de prendre contact avec les entreprises compétentes afin de présenter des devis.

En 2022 : fin des travaux commencés en 2021 (local associatif). Le conseil échange et il est convenu de reporter les travaux de l'appartement du 1^{er} étage (occupé actuellement) en 2025 et de consacrer 2023 et 2024 au diagnostic énergétique et aux travaux qui pourraient en découler.

Madame le Maire précise qu'il s'agit uniquement pour l'heure de projets, ce qui ne nous engage pas. Il faut néanmoins rester au plus près des besoins afin de chiffrer au mieux et permettre au CD de planifier.

Personnel municipal :

Augmentation du temps de travail de la secrétaire de mairie :

Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail de notre secrétaire qui a en charge désormais le suivi du site et l'état des lieux de la salle polyvalente, Madame le Maire sollicite une augmentation de 2 heures par semaine, ce qui conduit au temps de travail de la précédente secrétaire.

► Après échange, le conseil valide l'augmentation du temps de travail de Céline Teil, secrétaire de mairie, de 2 heures par semaine à compter du 1^{er} octobre 2022.

Départ A. Vieillefond :

Madame le Maire indique que le remplacement de l'employé municipal par un employé à mi-temps va avoir un impact sur le travail rendu. Il pourrait être envisagé dans les mois à venir un recours à une autre personne en contrat aidé et limité dans le temps.

Modalités d'attribution de cadeaux au personnel communal — délibération de principe :

Madame le Maire propose l'attribution de cadeaux au personnel communal à la suite d'événements familiaux ou en cas de départ en retraite. Elle rappelle que ceci n'a pas un caractère d'obligation et relève d'une décision de l'autorité territoriale. Validation du conseil.

Questions diverses :

Point sur les mesures à prendre pour limiter les dépenses d'énergie par Joël Dumond :

J. Dumond propose que nous procédions au changement de 8 lampes vétustes de l'éclairage public. Validé.

Boîte à livres :

Plusieurs habitants sollicitent l'installation d'une boîte à livres sur la place de la fontaine à Courbiat et/ou vers l'abribus au bourg. Ce dernier emplacement favoriserait la lecture et le dépôt/retrait de livres par les enfants lorsqu'ils utiliseront le bus scolaire. Par ailleurs, ce serait central et concernerait tout le village. Validation.

Conseil du 17 novembre :

Fontaine : le conseil valide le devis de l'entreprise Antunes : 3603.80 €.

Événements 2023 : les vœux sont fixés le 8 janvier. Le choix du conseil se porte sur Yves Veyssière, chanteur et auteur-compositeur. La réunion sur les chemins ruraux est fixée le 27 janvier à 19 h. La réunion préparatoire des élus aura lieu le 12.

Réfection du bar : entreprise Mazounie retenue, prise en charge par l'assurance du locataire de la salle polyvalente.

La commission voirie est prévu le 28 novembre.



Quelques rendez-vous :



Chemins ruraux :

À la suite du travail entrepris concernant les chemins ruraux de notre commune, une réunion avec les habitants intéressés est prévue le 27 janvier à 19 heures à la salle polyvalente de Pandrignes. Certains d'entre vous se sont déjà manifestés. Merci toutefois de confirmer votre présence auprès de la mairie.



Concours de belote organisé par le foyer rural :

Samedi 7 Janvier 2023 à 20h30 à la salle polyvalente : Deux jambons secs à gagner, et de nombreux autres lots...



Vœux 2023 :

La cérémonie des vœux est fixée au **dimanche 8 janvier à 15 heures à la salle polyvalente**. Cette année, nous aurons le plaisir de recevoir le chanteur Yves Veyssière, auteur-compositeur, puis nous partagerons ensemble le pot de l'amitié.



LES ACTIVITÉS SONT DE RETOUR

Le rallye



Après deux ans d'absence pour cause de covid, le 39^{ème} rallye a eu lieu les 2 et 3 juillet sous un soleil radieux. Les festivités ont commencé le samedi soir avec de nombreux concurrents en 4x4, 4x2, quad et moto. Le départ a été donné vers 22 h, la balade a conduit les participants, satisfaits de ce parcours, jusqu'à tard dans la nuit. Le dimanche matin, un petit casse-croûte à mi-chemin du circuit de jour a permis aux concurrents de prendre des forces pour le traditionnel passage au trial. À midi un repas était servi aux concurrents ainsi qu'à de nombreux spectateurs venus voir le passage au trial qui a remporté un vif succès. En fin d'après-midi la remise des prix a clôturé ce 39^{ème} rallye. Tout le monde est reparti satisfait en attendant le quarantième.

La fête votive

La fête s'est déroulée le dimanche 4 octobre sous un ciel capricieux, avec de la pluie le matin et une belle éclaircie l'après-midi, ce qui n'a pas effrayé les exposants venus nombreux dès 6 heures du matin. La traditionnelle épicerie de Champégu a proposé pain, tourtous, saucisses, boudins, pâtés de pommes de terre et fromages. Dans les cuisines, les petites mains du foyer s'affairaient aux différents postes pour la préparation du repas ; certaines aux millassous, Pierrette à la fameuse tête de veau et petit salé, le couple Jeantou et Thérèse aux tourtous et bien d'autres volontaires occupés aux frites et à la plancha où une bonne odeur de saucisses, merguez et ventrèches grillées donnait envie de croquer dans un sandwich. N'oublions pas la buvette où les visiteurs se sont retrouvés pour boire le verre de l'amitié. Le midi, le repas servi a été très apprécié. L'animation musicale de Karin'k a permis de divertir le public qui dégustait de fameuses crêpes. Un thé dansant a permis à de nombreux danseurs de renouer avec la piste et de clôturer cette fête. Pendant ce temps les exposants ont remballé leurs effets qui n'avaient pas trouvé d'acheteurs. Ils ont promis pour la plupart d'entre eux de revenir l'an prochain.

Repas des anciens



Nos anciens se sont enfin réunis cette année !

Après deux ans d'absence le repas annuel des anciens s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur. Au menu pour nos 32 Pandrignois : foie gras, pavé de lieu, veau et traditionnel trou normand...

C'est l'entreprise Gubert qui a régala les papilles au son de quelques airs d'accordéon et de batterie. Quatorze colis de douceurs ont également été distribués aux personnes ne pouvant pas assister au repas.

Les oiseaux de nos jardins

Nous pouvons tous être observateurs, il suffit d'un peu de patience pour profiter des belles espèces qui peuplent nos jardins, nos forêts en Corrèze et plus particulièrement à Pandrignes.



Que ce soient des espèces bien connues ou des espèces plus rares parfois protégées, nous avons la chance d'être témoins de toute cette vie aérienne !

La période hivernale arrive, nous pouvons aider les oiseaux en mettant à disposition un peu d'eau, quelques miettes ou des graines... et surtout, nos jardins sont de véritables observatoires : vous pouvez vous inscrire en écrivant à oiseauxdesjardins@lpo.fr (Ligue des Protection des Oiseaux) pour aider au recensement.

Voici quelques espèces observées en 2022 que l'on peut voir à Pandrignes : et vous, combien en avez-vous vu ce jour ? cette semaine ?

Le rouge-gorge

Le pic vert

La buse

Le milan royal (espèce protégée)

Le roitelet à triple bandeau

Le balbuzard pêcheur



Vous faites de la photographie et avez de beaux clichés de faune ou de flore de Pandrignes ? Vous pouvez proposer une exposition à la mairie en envoyant votre demande à Céline, à l'adresse : pandrignes@wanadoo.fr

(Photos prises par Mme Nino MSKHILADZE-JOLIVET, résidant au bourg de Pandrignes)

Classes vertes :

Les classes vertes recherchent désespérément un service civique à Pandrignes.



L'équipe du centre ressources nature de Pandrignes recherche son/sa service civique à partir du 1er mars 2023.

Retrouvez toutes les infos dans le lien : <https://www.service-civique.gouv.fr/trouver-ma-mission/sensibilisation-des-jeunes-en-matiere-d-education-a-l-environnement-2-1-638718fab792a0605325c6ab>

Tarifs de la location salle polyvalente : pour les habitants : 50 €, pour les autres personnes : 150 €.

La caution est de 350€ et il est demandé, obligatoirement, une attestation d'assurance.

Une attention particulière avec un état des lieux détaillé sera portée au ménage qui devra être réalisé de façon rigoureuse à l'issue de la location.

- ❖ Comme vous avez pu le remarquer, des barrières ont été installées afin de sécuriser le quai de la salle polyvalente.

Nous savons que certains d'entre vous utilisent ce quai pour le déchargement de matériel. Il a donc été prévu une ouverture, possible grâce à une clef de 13.

Nous vous demandons de veiller à ce que tout soit remis en état après votre passage et de manipuler les barrières avec la plus grande prudence.



Petits rappels

Les travaux de bricolage et jardinage avec appareils motorisés sont autorisés :

- Jours ouvrables : 8 h 30 à 12 h et 14 h30 à 19 h
- Les samedis : 9 h à 12 h et 15 h à 19 h.
- Les dimanches et jours fériés : uniquement de 10 h à 12 h.

Permanence de Madame le Maire : Samedi matin sur rendez-vous. 07.69.71.67.38

Téléphone de la Mairie : 05.55.26.29.17

E-mail de la mairie : pandrignes@wanadoo.fr



Nous souhaiterions pouvoir communiquer avec vous également par messagerie électronique aussi si vous êtes d'accord, **vous pouvez nous transmettre votre adresse e-mail**. Elle ne sera pas communiquée mais peut être complémentaire à votre numéro de téléphone pour diffuser des informations. Merci d'avance.

Horaires de la mairie

Lundi : 13 h 30 – 16 h

Mardi et Vendredi : 9 h – 12 h

État civil

Décès de : Madame Danielle, Renée, Madeleine STOESEL veuve BOULANGER, décédée le 1^{er} Décembre 2022, domiciliée à Guze.

Les déchets à Pandrignes

À partir du 1^{er} janvier 2023, tous les emballages se trient !

À partir du 1^{er} janvier 2023, le SYTTOM 19 met en place l'extension des consignes de tri sur tout le territoire corrézien. Le geste de tri est donc simplifié pour vous, tous les emballages se trient et doivent désormais être déposés dans le bac de tri jaune.

Depuis des années, Tulle agglo s'engage pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers et réduire le volume d'ordures ménagères. Si les efforts ont offert jusque-là des résultats encourageants, Tulle agglo a décidé, avec le SYTTOM 19, Syndicat de Transport et Traitement des Ordures Ménagères de la Corrèze, d'aller plus loin. Les consignes de tri sont donc simplifiées pour trier plus et augmenter ainsi les performances de recyclage sur le territoire.

Concrètement, à partir du 1^{er} janvier 2023, tous les emballages auront leur place dans le bac de tri jaune. Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient y être déposés aux côtés des emballages en métal, en papier, en carton et en verre. **Dès le 1^{er} janvier 2023, il sera possible de déposer dans le bac jaune les emballages en métal, en papier en carton, les briques alimentaires, et tous les emballages en plastique sans exception.** Plus de simplicité dans les règles de tri, c'est moins d'hésitations !

Pour les habitants, le bénéfice sera immédiat avec un geste de tri quotidien facilité qui deviendra, nous le souhaitons, systématique. Pour l'agglo, une poubelle d'ordures ménagères allégée (et donc moins d'incinération), moins d'erreurs dans le bac jaune, moins de refus en centre de tri et donc un meilleur taux de recyclage à l'échelle du territoire.

Vous recevrez prochainement un courrier d'information accompagné d'un mémo tri pour vous accompagner dans ces nouvelles habitudes de tri. Une affiche de sensibilisation sera également déployée sur tout le territoire, et une nouvelle signalétique sera apposée sur tous les bacs de tri de Tulle agglo.

Extension des consignes de tri : les 3 règles à retenir

1. C'est un emballage ? Vous pouvez le déposer dans le bac de tri !
2. Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
3. Déposez vos emballages en vrac (pas dans des sacs) dans le conteneur ou la colonne jaune.

À partir du 1^{er} janvier 2023, plus de doute, tous les emballages se trient !

Tulle agglo, rue Sylvain Combes 19000 Tulle
Service Collecte et Valorisation des déchets
Tél. 05 55 20 75 00

tulleagglo@tulleagglo.fr

www.agglo-tulle.fr

mémotri

À trier

Nouveau, tous vos emballages se trient !

Pour bien trier

- Pensez à bien vider vos emballages, inutile de les laver.
- Déposez dans le bac vos emballages en vrac, ne pas les empiler ou les mettre dans un sac.
- Séparez bien les différents éléments d'un emballage.

Tous les emballages en plastique

- Bouteilles, flacons, pots, barquettes, sachets, films plastique, tubes...



Tous les emballages en papier et carton

- Briques alimentaires, cartonnettes, boîtes, sacs en papier...



Nouveau



Tous les emballages en métal

- Bouchons, couvercles, capsules médicaments, boîtes de conserve, barquettes alu...



À trier

Tous les papiers

Tous les papiers : journaux, livres, magazines, prospectus, catalogues, cahiers, enveloppes, impressions...



À trier

Tout le verre

Bouteilles, pots et bocaux bien vidés. Les bouchons et couvercles sont à déposer dans le bac jaune.



À jeter

Dans le bac gris, marron ou vert

En sac fermé : ordures ménagères, produits d'hygiène (mouchoirs, couches, protections hygiéniques, lingettes...), vaisselle cassée, éponges, petits objets en plastique...



À la déchetterie

Près de chez vous, une déchetterie vous accueille pour déposer vos encombrants, grands cartons, équipements électriques et électroniques, jouets, déchets verts, gravats, bois, textile, huile alimentaire, batteries...



Informations complémentaires

syttom19.fr
syttom19@syttom19.fr
05 55 22 61 30

Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune

Guide du tri

